

AXE 5 : RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS

Action n°5.4 bis Travaux de réduction de la vulnérabilité des établissements publics

Priorité forte

Objectif



Lien avec stratégie :

OS : 3

OO : 3.2

Mettre en place des travaux de réduction de la vulnérabilité des établissements publics existant.

Localisation



Tout le périmètre du PAPI

Description



Cette action vise à réduire la vulnérabilité des établissements sensibles, dont environ 180 sont identifiés en zone inondable pour une crue exceptionnelle sur le périmètre du PAPI (voir action 5.4).

Elle consiste, **dans la continuité de l'action 5.4**, à **réaliser les travaux subventionnables permettant de réduire la vulnérabilité des établissements publics recevant du public nombreux et/ou sensibles et ceux utiles à la gestion de crise**.

Les **conditions d'éligibilité** sont (à la date d'élaboration du programme) les suivantes :

- **Établissements publics uniquement (hors réseaux et infrastructures) ;**
- **Enjeux concernés définis au cas par cas avec les financeurs** (en discussion avec DDT) ;
- **Biens couverts par un contrat d'assurance incluant la garantie catastrophes naturelles ;**
- **Les travaux éligibles aux subventions sont ceux définis dans le dernier arrêté en vigueur (celui du 23 septembre 2021 au moment de la rédaction de cette fiche).**

Si une priorisation devait s'avérer nécessaire, celle indiquée dans l'action 5.4 serait appliquée.

Pilotage de l'action



Maître d'ouvrage :

Représentants des établissements bénéficiaires

Acteurs associés : DDT, Région (co-financeurs), Toulouse Métropole (suivi et appui)

Échéancier prévisionnel



	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre des travaux, suivi						

Plan de financement



Coût total :

100 000 € HT

120 000 € TTC

	Entité	Assiette	Taux	Part du coût TTC	
Financement prévisionnel	Maître d'ouvrage	120 000 €	-	50 000 €	42 %
	État – FPRNM	100 000 €	50 %	50 000 €	42 %
	Région Occitanie	100 000 €	20 %	20 000 €	17 %
Hypothèses de chiffrage	Chiffrage en cours de définition Réalisation de travaux sur 10 établissements, en considérant en moyenne 10 000 €HT par établissement : 100 000€ HT				

Indicateurs de suivi / réussite



Nombre de gestionnaires d'établissements ayant réalisé des travaux post-diagnostic, Taux de conversion.

Autres actions en lien



PAPI : action 5.4 (diagnostics vulnérabilité établissements publics)

Documents de référence

Idem action 5.4